

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2018

Présents : Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, M.M DELRIEU Stéphane, SALICIS Jean-Marie,

Absent: Mme ROUX Jeanne, M. GOMEZ Frédéric, GUILLAUME Florian, SALICIS Benjamin

La séance est ouverte à 20 heures 45.

Le conseil désigne Jean-Marie SALICIS comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

I. DELIBERATIONS :

1. Demande d'une subvention- acquisition d'une chargeuse pelleteuse

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 juin 2018 , le conseil a délibéré sur une demande de subvention au titre du FODAC pour l'acquisition d'une mini-Pelle ou d'une chargeuse pelleteuse. Le service en charge de l'instruction des dossiers de demande de subvention au conseil départemental, nous précise que la CACES n'est pas éligible au FODAC et qu'il est nécessaire que l'on précise notre choix

Le conseil adopte à l'unanimité l'acquisition d'une chargeuse pelleteuse et la demande de subvention au titre du FODAC.

2. Maison Lestienne-Validation des scenarii

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la Maison Lestienne, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note d'opportunité et de faisabilité ainsi que les scénarii proposés par les architectes, Sylvie Détot et Agathe Pitoiset.

Le conseil adopte à l'unanimité la validation du scénario B relatif au RDC et de valider l'unique scénario présenté pour l'étage.

3. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018

Le Maire rappelle le fonctionnement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Lors du dernier conseil de communauté, le 12 juillet dernier, il a été décidé que la communauté de communes Haute Provence Pays de Banon prendrait en charge la totalité du montant du prélèvement pour 2018. Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la communauté de communes prenne en charge pour le compte de la commune le FPIC 2018.

Le conseil adopte à l'unanimité cette répartition.

II. QUESTIONS DIVERSES :

1. Evaluation de la cabane

Suite à une première évaluation par les Domaines des maisons de la Cabane, une deuxième évaluation a été demandée auprès d'une agence immobilière. Le Maire annonce que la commune possède maintenant tous les éléments nécessaires pour définir le montant global de l'unité foncière agricole de la cabane et invite le conseil à réfléchir sur le devenir de cette unité et d'affirmer leur position sur l'opportunité de vendre l'ensemble de l'unité lors du prochain conseil municipal.

2. Aménagement paysager

L'ingénieur paysagiste, Elise Bec, a rendu dernièrement son projet d'aménagement. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier discute point par point des différentes zones à aménager. Il en ressort des différences d'orientation notamment sur l'aménagement du parvis de l'église présenté. Le projet n'est pas soumis à des contraintes de temps, le maire propose donc de réfléchir sur ces éléments avant de valider le projet. La majorité du conseil demande entre autre de revoir les plantations sur le grand parking et l'aménagement paysager du cimetière.

3. Projet de Mme Bérard

Monsieur le Maire présente le projet de Cécile Bérard. Coiffeuse de profession et ayant travaillé plus d'une dizaine d'année comme coiffeuse à Oraison et aujourd'hui coiffeuse au Castelet. Elle a installé son salon de coiffure dans une roulotte en bois et souhaiterait l'installer sur la commune. Le Conseil va étudier sa demande.

4. La fête du village

Jean-Marie Salicis annonce le programme de la fête votive avec le montant de chaque prestation. Le repas sera préparé par M. Enderlin, « les Ateliers de Kataros ». Il assurera la vente des boissons et les repas du samedi 28 et du dimanche 29 juillet. Le prix du repas du dimanche midi est fixé à 16 euros par personne et 9 euros pour les enfants. Le montant total des prestations s'élève à environ 6800 Euros.

5. Demande signalétique

Monsieur Hubert Branthomme demande l'installation d'une lame pour Notre Dames d'Hubages sur la future installation relative à la Signalisation d'Informations Locales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h09

Le secrétaire de séance, Jean-Marie SALICIS

